RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

En vertu du paragraphe 108(1) du Règlement de la Chambre des communes, un souscomité du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine a été créé et chargé d'étudier un aspect quelconque de la condition physique et du sport amateur au Canada, puis de faire rapport de ses conclusions et recommandations au Comité.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité a étudié le rapport *Vers l'an 2000 : Pour un meilleur système sportif canadien*, préparé par le Groupe de travail sur la politique nationale du sport, et le Rapport de la Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique (Commission Dubin).

Le Sous-comité s'est entendu pour présenter ce qui suit au Comité et ce dernier l'a adopté. En voici le texte :